

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 26/2019
4 septembre 2019

L'Auditorat de l'Autorité belge de la Concurrence approuve la création d'une entreprise commune par Camino NV, Fivanco NV, Hoprom NV et Indel Invest BVBA

L'Auditorat de l'Autorité belge de la Concurrence (ABC) a approuvé le 2 septembre 2019 la création d'une entreprise commune par Camino NV, Fivanco NV, Hoprom NV et Indel Invest BVBA.

L'opération a été notifiée le 20 août 2019 et l'application de la procédure simplifiée a été demandée.

Camino NV est une société holding qui contrôle exclusivement les sociétés suivantes : Durabrik, entrepreneur et promoteur immobilier résidentiel, Durabrik Grondontwikkeling NV, société holding intermédiaire qui détient 5 banques foncières (Het Grondjuweel, Nestas, Het Landgoed, Duca et Promodis), et ECOPUUR NV, société d'installation de techniques énergétiques durables (panneaux solaires, chauffage par le sol, pompes à chaleur et ventilation équilibrée).

Fivanco NV et Hoprom NV sont actives dans le développement immobilier en Belgique. Indel Invest BVBA est une société holding qui opère par l'intermédiaire de diverses sociétés, dont Jacops NV, une société de construction active dans toute la Belgique, qui exerce des activités de construction spécialisées et offre également des services de conception, et qui offre également des services de promotion immobilière et de lotissement par le biais de diverses sociétés.

L'entreprise commune sera active dans le domaine de la promotion immobilière résidentielle par l'intermédiaire des sociétés Miix NV et Miix Land NV.

Dans sa décision du 2 septembre 2019, l'ABC constate que les conditions d'application de la procédure simplifiée sont remplies et que la concentration notifiée ne soulève pas d'opposition.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Véronique Thirion

Auditeur général

Tél : + 32 (2) 277 93 53

Courriel : veronique.thirion@bma-abc.be

Site internet : www.concurrence.be

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).